

# SANTÉ MENTALE DES SALARIÉS

## Une préoccupation plus que jamais au cœur de l'action syndicale

La santé mentale des salariés de l'établissement d'Angoulême se dégrade. Les alertes remontées par les professionnels de santé et le terrain sont claires : de plus en plus de collègues ont besoin d'un suivi psychologique, et leur mal-être trouve sa source dans l'organisation du travail. Schneider Electric Angoulême est désormais identifiée parmi les entreprises du bassin charentais, concernées par une hausse tangible de ces cas.

Pourtant, la Direction se veut rassurante : selon elle, il n'y aurait pas d'augmentation significative des cas de burn-out, ni de situations de harcèlement dont la qualification fait encore débat. Mais alors, que faut-il croire ?

Au cœur du dispositif, la médecine du travail, pourtant proche des salariés, dit manquer d'outils adaptés pour évaluer la situation. De leur côté, des arrêts maladie sans motif mentionné empêchent toute classification précise. Et sans reconnaissance claire, les salariés restent seuls face à leur souffrance.

Le contraste entre la position affichée par la Direction d'Angoulême et les constats du terrain interroge. Fonction supports, LOB, Production, RH : les cas avérés se multiplient. Mais par crainte, certains salariés préfèrent taire leur mal-être.

La CFDT, la CFE-CGC, la CFTC et la CGT demandent à la Direction de mettre en œuvre, sans délai, tous les moyens nécessaires afin de respecter ses obligations et établir un constat objectif de la situation. Il appartient à l'employeur de préserver la santé mentale des salariés, conformément à l'article L4121-1 du Code du travail.

Chers Salariés, il est temps de regarder la réalité en face : le silence protège les problèmes, pas vous. Parler, c'est déjà agir. Prenez la parole et venez témoigner dès maintenant auprès des organisations syndicales, signataires de ce manifeste.

La santé mentale des salariés doit être la préoccupation principale de chacun.

Il est profondément regrettable et difficilement excusable que l'organisation syndicale majoritaire de l'établissement d'Angoulême ait fait le choix contesté de se désolidariser de cette action intersyndicale.

